

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

UN RALLIÉ

Chaque jour apporte au parti républicain des faits nouveaux qui doivent le confirmer dans l'attitude résolue de défense qu'il a prise, et si quelque chose pouvait éclairer les aveugles volontaires, il y a longtemps que M. Méline et ses amis verraient, — clair comme le jour, — que leur politique a été une politique imbécile, donc politique de dupes, — qui devient une politique de trahison.

Les ralliés, des recrues pour le parti républicain? des gens sincères? prêts à défendre nos principes?

Il y a longtemps que nous l'avons dit, affirmé sur tous les tons, en toute occasion, écrit le *Progrès de Lyon*. Mettez donc les ralliés à l'épreuve! Que la République se trouve menacée, qu'elle soit en péril, vous verrez vos bons ralliés se tourner contre elle; ils la subissent n'attendant qu'une occasion de lui planter leur couteau dans le dos.

Ces réflexions me reviennent pour la centième fois en lisant l'étrange lettre que vient d'écrire au ministre de la guerre M. de Montfort, député de la Seine-Inférieure, et autrefois *persona grata* auprès de M. Félix Faure.

M. de Montfort peut être considéré comme le type du rallié. Point violent, de rapports faciles, il avait dès longtemps paru accepter le régime républicain. Il ne faisait pas d'opposition et se mêlait volontiers au monde officiel.

En sa qualité d'officier de réserve, attaché à l'état-major, il a suivi ces dernières années les grandes manœuvres, nous l'avons vu sous son uniforme de chasseur d'Afrique, orné du brassard d'aide de camp; et il a volontiers accepté la décoration que la République lui a donnée, comme officier de réserve, — quoiqu'il fût député.

C'est ce représentant, élu comme « acceptant loyalement la République », qui écrit à M. de Galliffet pour lui dire que bientôt il ne sera plus ministre de la guerre; et — ici il faut citer textuellement : — « A moins que — j'hésite vraiment à le dire, quoique beaucoup de vos meilleurs amis ne se gênent pas pour en parler à tout venant, — à moins que vous n'ayez, vous aussi, votre plan de derrière la tête... Dans tous les cas, mon général, et si vous vous y décidez, il est certain que pareil dévouement vous raccommoderait sur l'heure avec bien des gens! »

C'est clair, comme dit l'autre! M. de Montfort, le rallié « qui accepte loyalement la République », l'officier de réserve — qui, par cela même qu'il est officier, est tenu plus qu'un autre citoyen au respect de la Constitution et des lois, — c'est lui qui écrit au ministre de la guerre pour l'inviter au coup d'Etat.

En vérité, on croit rêver! Il parle comme d'une chose toute naturelle, toute simple, et méritoire, du coup d'Etat qui « raccommoderait le général de Galliffet avec bien des gens! »

Nous n'avions pas besoin, nous, de cette démonstration, mais elle fera peut-être ré-

fléchir ceux qui croyaient encore à la sincérité des ralliés.

En tout cas, la lettre de M. de Montfort inspire au *Temps*, journal dont on connaît la modération, quelques réflexions aussi judicieuses que sévères, et il s'écrie : « Les ralliés rêvent d'un coup d'Etat! Donc ils donnent raison à ceux qui les suspectaient, à ceux qui les accusaient de n'avoir pas l'âme républicaine, et d'adhérer, seulement pour la forme et du bout des lèvres, à un régime qu'ils répudient du fond du cœur. »

Ces paroles, dans un journal qui a longtemps soutenu la politique de M. Méline, ne sont-elles pas bien significatives?

Et ces choses ne dictent-elles pas leur devoir à tous ceux, modérés ou avancés, qui ont vraiment au cœur, et non sur les lèvres, le sentiment républicain?

LA HAUTE COUR

Samedi ont commencé les interrogatoires des accusés, par M. Bérenger, président de la commission d'instruction de la Haute Cour : MM. Déroulède, Ballière, Barillier, ont refusé de répondre aux questions posées.

— Je me considère comme condamné d'avance, a dit Déroulède à M. Bérenger. Je préfère réserver mes explications pour le grand jour de l'audience publique. D'ailleurs, je me considère comme prisonnier de guerre. Je ne veux rien dire, et je n'ai rien à dire à mes ennemis.

M. Déroulède déclarait ensuite à M. Bérenger qu'il ne reconnaissait pas la juridiction de la Haute-Cour et dictait à ce sujet au greffier une longue déclaration qu'il signait. Le premier interrogatoire a duré juste une heure.

M. Ballière, lui, déclare qu'il est républicain plébiscitaire et se conformant à l'attitude prise par M. Déroulède, il répondra devant la Haute Cour.

M. Barillier s'est absolument refusé à répondre aux questions qui lui étaient posées.

— Tout ce que j'ai à dire, a-t-il déclaré, c'est que je suis républicain. J'aime passionnément la République, la France et l'armée; c'est là tout mon crime.

Les avocats du groupe royaliste ont terminé l'examen du dossier qui a été communiqué aux défenseurs du groupe antisémite.

Au cours de la journée d'aujourd'hui, M. Bérenger a interrogé MM. Buffet, défendu par M^{es} Boullay et Normand; de Moncourt, avocats M^{es} Cesair et Caire; de Chevilly, avocats M^{es} Tezenas et Lethel. Il interrogera dans l'après-midi MM. Poujoulet dit de Frechencour, avocats M^{es} Normand et Maignen; Godefroy, avocats M^{es} Loison et Lemarignier; de Sabran-Pontevès, avocats M^{es} Lemarignier et de Vauplane.

M. Ballière, l'un des inculpés de la Haute Cour, vient d'écrire à son avocat pour se plaindre d'être détenu dans une des cellules réservées aux criminels de droit commun et pour réclamer son transfert dans une des cellules réservées aux politiques.

Cette après-midi, M^e Hornbostel a transmis cette demande à M. Bérenger, auquel il a également écrit pour appuyer la demande de son client, en se fondant sur les précédents.

M. Bérenger et les membres de la commission d'enquête se sont remis au travail ce matin dès la première heure.

On se préoccupe toujours au Sénat de la salle qui sera choisie pour les séances publiques. L'architecte du Luxembourg a encore examiné ce matin la salle des séances; il se croit pas qu'elle soit suffisante. Il se pourrait donc que les débats publics aient lieu à Versailles.

Les avocats du groupe antisémite ont commencé ce soir leur travail.

Incident probable

On assure que les avocats du groupe royaliste soulèveront aujourd'hui, un nouvel incident au sujet des pièces saisies chez divers inculpés et non communiquées à la défense.

INFORMATIONS

Elections au Conseil Général

Troisième canton de Montpellier. — Ins-crits, 7,835; votants 2,224.

Huriaux, radical socialiste, seul candidat au scrutin de ballottage, 1,965 voix, élu.

A Cournonteral, 43 voix ont été données au colonel Picquart.

Une interpellation

M. Breton, député du Cher, a adressé au général de Galliffet la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre de la guerre, » J'ai l'avantage de vous informer de mon intention de déposer, dès la rentrée des Chambres, une demande d'interpellation sur l'ordre général que vous avez adressé à l'armée et sur les commentaires dont certains officiers l'ont accompagné en le transmettant aux troupes. »

Les congrégations

M. Lafferre, député de Béziers, adresse la lettre suivante à M. le président du conseil des ministres :

Monsieur le président du conseil des ministres,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon intention d'adresser une interpellation au gouvernement pour lui demander quelles mesures il compte prendre afin de connaître, réprimer et prévenir les infractions à la législation du travail, commises dans les ouvriers annexés aux congrégations et en particulier dans les ouvriers de la congrégation du Bon-Pasteur, récemment dénoncée par une lettre de M. Turinaz, évêque de Nancy.

Veuillez agréer, monsieur le président du conseil, etc...

L. LAFFERRE.

Député de l'Hérault.

L'exploitation des orphelins

Au sujet de la publication par les journaux de la lettre relative à l'orphelinat du Bon-Pasteur, la semaine religieuse de Nancy, renferme une longue déclaration de l'évêque Turinaz. Dans cet acte officiel M. Turinaz dit :

1° Qu'il a accompli sa mission d'évêque en défendant le pouvoir exercé par les évêques de France de surveiller et de contrôler l'administration temporelle des congrégations religieuses de femmes;

2° Qu'il a accompli sa mission d'évêque en demandant pour les personnes sortant de chez les religieuses du linge et une somme d'argent;

3° Qu'il était convaincu que ces documents resteraient secrets;

4° Qu'ils ont été publiés de divers côtés à son issu;

5° Qu'il n'a jamais communiqué aucun de ces documents à personne et qu'il n'a pas la moindre responsabilité dans cette publication;

6° Qu'il a distingué la façon d'agir « du

Bon-Pasteur » de celle des autres congrégations religieuses.

L'exposition de 1900

Musée-Hall monstre

Les architectes du Palais des fêtes, dont les travaux sont activement poussés, viennent de commencer la construction de la passerelle monumentale qui reliera le pavillon d'entrée au vaste hall de 8,000 mètres. Cet établissement doit être le *Music-Hall* type, le plus grand et le plus beau du monde. Plus de 15,000 personnes pourront ensemble s'y mouvoir à l'aise.

Officiers déplacés

Le ministre de la guerre vient de prendre une importante décision à l'égard de trois officiers de la garnison de Châteauroux (Indre.)

A la suite d'une enquête menée avec la discrétion qui convient à un pareil sujet, il a été reconnu que dans les milieux militaires certains propos peu aimables pour les institutions actuelles auraient été tenus et que des manifestations hostiles à la République s'étaient produites. Le général de Galliffet n'a pas hésité à agir sans retard, et dans la journée d'hier, il a résolu de déplacer les commandants Exelmans et de Sèze du 90^e de ligne, ainsi que le sous-intendant d'Arblade. Le commandant Exelmans passe du 90^e, actuellement à Châteauroux, au 75^e à Romans. Le commandant de Sèze va du même 90^e au 7^e à Cahors. Enfin, le sous-intendant d'Arblade est envoyé de Châteauroux à Langres.

Un bruit

Un groupe de radicaux socialistes de Briognes et Draguignan, vient de lancer l'idée de la formation d'un comité pour la présentation de la candidature Clémenceau aux élections sénatoriales de janvier prochain. On sait que Clémenceau a été député du Var de 1885 à 1893.

Démission de M. Gast

M. Gast, maire de Ville-d'Avray, beau-frère du colonel Picquart, vient de donner sa démission en séance du Conseil municipal dans les conditions que voici :

M. Gast avait proposé aux conseillers la motion suivante :

« Les membres du Conseil municipal de Ville-d'Avray, réunis en séance, décident d'adresser à M. le président du conseil des ministres leurs respectueuses félicitations en face des menées des adversaires de nos institutions, lui envoient l'expression de leur confiance dans l'énergie du gouvernement pour sauvegarder les intérêts de la République et passent à l'ordre du jour. »

Cette motion ayant été repoussée, le maire a refusé, dans ces conditions, de conserver la présidence du Conseil municipal.

Le Complot Césarien

Une Révocation

Une lettre écrite par M. Felgères à M. Thiébaud annonçait à ce dernier une sorte de complot fomenté à la Bourse par les agents de change réactionnaires, pour amener la baisse des fonds d'Etat. A ce propos, la *Lanterne* dit que M. Felgères était le fondé de pouvoirs d'un agent de change. Celui-ci, après enquête du ministre des finances, vient de révoquer son employé.

Manœuvres de Bourse

A la suite de la publication par divers journaux de lettres mentionnant des faits et circonstances de nature à produire la baisse de la rente française, le procureur de la

République a chargé M. le Poittevin, juge d'instruction, d'ouvrir une enquête sur ces faits qui tomberaient sous l'application de l'article 479 du Code pénal.

Le Pillage de l'Eglise Saint-Joseph

M. de Vallès a rendu son ordonnance dans l'affaire du pillage de l'Eglise Saint-Joseph. Onze des inculpés sont renvoyés devant la cour d'assises pour pillage à main armée ; deux seront renvoyés devant la police correctionnelle, et enfin quatorze bénéficient d'ordonnances de non-lieu.

La Grève du Creusot

M. de Jolly, le nouveau préfet, a eu, au château de la Verrerie, une entrevue avec M. Schneider. M. de Jolly déclare qu'il ne peut encore formuler publiquement aucune impression, ni donner aucun renseignement. Néanmoins, il a engagé ces nouveaux pour parler avec le vif espoir d'aboutir à une solution, et les entretiens qu'il a eus avec les grévistes et avec M. Schneider n'ont pas ébranlé sa foi.

M. de Jolly a reçu plusieurs ouvriers grévistes, qu'il a mis au courant des démarches qu'il avait faites auprès de M. Schneider et des résultats qu'il avait obtenus jusqu'à présent.

Il espère aboutir prochainement à une transaction.

Aucun incident ne s'est produit dans la matinée.

La réunion quotidienne des grévistes a eu lieu cette après-midi au square du Guide. MM. Groussier, député de Paris ; Philippon, délégué du Parti ouvrier français et Charleux, président du Syndicat des ouvriers du Creusot, ont pris successivement la parole. Le nombre des assistants à cette réunion était moins considérable qu'il ne l'était la semaine dernière. Là non plus aucun incident ne s'est produit.

Le nombre des travailleurs qui se sont présentés hier à l'usine n'est que d'une vingtaine.

Le préfet, M. de Jolly, s'est rendu ce matin, au syndicat, où il a trouvé les délégués avec lesquels il a parlementé assez longuement. Il leur a dit que l'entrevue d'hier matin avec M. Schneider n'avait pas donné le résultat sur lequel il comptait, mais qu'il n'abandonne pas l'espoir de voir aboutir ses négociations, et que, dès aujourd'hui, il aurait probablement une entrevue avec M. Schneider.

Il a ajouté qu'il tiendrait les délégués au courant du résultat de ses négociations. Les ouvriers commentent diversement les paroles du préfet, sans toutefois se prononcer sur le résultat.

Hier soir, MM. Felix Martin, sénateur ; Gillot, député, ont dîné avec le préfet et le sous-préfet. Ils vont de concert examiner la situation et les moyens propres à y apporter remède.

Le Drame du Soudan

Le Figaro publie le texte complet du rapport du capitaine d'artillerie de marine Granderie, résident de France à Say, sur l'attaque de la colonne Klobb par le capitaine Voulet, à Damangera (Sinder).

La Mission Gentil

D'après la Liberté, on ne serait pas sans quelques inquiétudes au sujet de la mission Gentil, qui doit rencontrer au lac Tchad la mission Foureau-Lamy. On craint qu'elle n'ait eu des difficultés sérieuses avec le fameux sultan Rabah.

A la Côte d'Ivoire

Des télégrammes adressés au ministre des colonies par le gouvernement de la Côte d'Ivoire, confirment que certains chefs du Baoulé se sont mis en rébellion contre l'autorité française, M. Delafosse, administrateur de la région, ayant voulu les obliger à restituer des marchandises prises à des caravanes.

L'expédition André

On annonce que la bouée de l'expédition André qui a été trouvée récemment a été ouverte hier. On a constaté, en présence des ministres et de plusieurs spécialistes, que cette bouée est bien la bouée claire que l'expédition devait jeter en passant au pôle Nord. La bouée va encore être soumise à un examen microscopique.

Max Régis en Espagne

L'Express algérien, dont M. Max Régis

est le directeur, annonce l'arrivée de ce dernier à Barcelonne. Il aurait été arrêté presque aussitôt avec ses compagnons dans cette ville, sur la demande du gouvernement français, puis relâché sur sa promesse formelle de ne pas quitter l'Espagne tant que le gouvernement français n'aurait pas fait connaître sa décision à ce sujet.

Au Transvaal

Préparatifs de Boers

D'après le correspondant du Standard à Newcastle, des Boers expriment ouvertement l'intention d'envahir le Natal le 4 octobre. Ils évaluent à 20,000 hommes le nombre des Boers armés et massés sur la frontière.

Les Boers de la frontière de Delagoa sont commandés par le schalk des Burghers.

Récolte du blé dans le Monde

STATISTIQUE

Evaluations publiées par le ministère hongrois de l'agriculture :

En 1898, la production universelle du blé était évaluée à 980 millions d'hectolitres, en 1899 elle est évaluée à 870 millions ; celle du seigle qui était de 500 millions en 1898, n'est en 1899 que de 450 à 455 millions ; celle de l'orge, estimée de 335 à 340 millions l'an dernier, ne l'est plus qu'à 312 ; celle de l'avoine, qui atteignait de 940 à 950 millions d'hectolitres, n'est plus évaluée pour cette campagne, que de 910 à 915 millions.

Seconde estimation de la récolte du blé, en milliers d'hectolitres, d'après l'Evening corn Trade List (revue anglaise dont l'autorité est incontestable en matière agricole).

Pays	1899	1898	1897
Autriche.....	15.225	16.820	13.500
Hongrie.....	49.300	43.500	34.800
Belgique.....	5.800	6.525	5.800
Bulgarie.....	10.150	14.500	11.600
Danemark.....	1.450	1.450	1.450
France.....	118.900	130.500	87.000
Allemagne.....	37.700	40.600	39.150
Grèce.....	2.175	2.175	1.885
Hollande.....	1.885	1.740	1.885
Italie.....	43.500	46.400	31.900
Portugal.....	1.450	2.175	2.465
Roumanie.....	9.425	20.300	17.400
Russie.....	107.300	127.600	111.650
Caucase.....	15.950	17.400	10.875
Serbie.....	3.625	4.350	4.785
Espagne.....	29.000	33.350	30.450
Suède.....	1.450	1.595	1.450
Suisse.....	1.450	1.450	1.450
Turquie d'Europe.....	11.600	10.150	10.150
Angleterre.....	23.925	29.000	20.300
Total (Europe)	491.260	551.580	439.945
Total pour les autres pays du Monde.....	395.125	471.395	382.220
Total général.	886.385	1.022.975	822.165

(Bulletin de la Société des Agriculteurs de France.)

En Espagne

La crise ministérielle

Le ministère est réorganisé. Tous les ministres restent en fonctions, à l'exception du général Polavieja, qui est remplacé par le général Azcarraga.

Serbie

Le conseil de guerre a condamné pour haute trahison l'archipêtre de Kragujewatz, Miloje Barkaktarowitz, à quinze ans de détention.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le Préfet, M^{me} Dubernat, institutrice titulaire à St-Michel de Cours (non installée), est nommée institutrice titulaire à Brouelle commune de Maxou.

Par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie, ont été nommés instituteurs stagiaires :

MM. Bouzou, adjoint à Souillac (non installé) adjoint à Martel.

Soulié, adjoint à Gignac (non installé) adjoint à Souillac.

Ticou, adjoint à Frayssinet (non installé) adjoint à Gignac.

Mosbou, élève-maître sortant de l'Ecole normale de Cahors, adjoint à Thédillac.

Hugon, élève-maître sortant de l'Ecole normale de Cahors, adjoint à St-Céré.

MM^{elles} Bach, institutrice à Issendolus, institutrice à Beaumat.

Combette, institutrice à Laborie (commune de Prendignes), non installée, à Issendolus.

Chemin de fer d'Orléans

Dans le but de faciliter la rentrée des vacances, la Compagnie d'Orléans organisera tous les jours, à partir du lundi 25 septembre courant et jusqu'au mardi 10 octobre prochain inclus, trois trains supplémentaires sur Paris, savoir :

- Un train au départ de Montauban ;
- Un train au départ de Limoges ;
- Un train au départ de Vierzon.

Le train supplémentaire de Montauban partira de cette gare à 9 h. 44 soir, et arrivera à Paris à 9 h. 19 matin.

Le train supplémentaire de Limoges partira de cette gare à 3 h. 37 soir, et arrivera à Paris à 11 h. 23 soir.

Le train supplémentaire de Vierzon partira de cette gare à midi 18, faisant suite au train express arrivant de Moutluçon à Midi 13, il arrivera à Paris à 4 h. 5 soir.

Les points d'arrêts et horaires intermédiaires de ces trains, ainsi que les conditions relatives à l'admission des voyageurs, sont indiqués par des affiches spéciales placardées dans les gares et localités de la ligne de Montauban à Paris.

CAHORS

FAVORITISME

Rentré ce matin à Cahors à la suite d'une absence motivée par un deuil cruel, on me communique un article du *Rappel socialiste* relatif à l'adjudication qui doit avoir lieu prochainement pour l'impression de l'annuaire départemental.

Dans cet article je suis violemment pris à partie en compagnie de M. Magne.

Voici notamment un passage de l'article : « ... Le favoritisme de M. le Préfet est significatif : Admettre les jésuites (à soumissionner) et exclure les républicains d'avant-garde..... »

M. Jean Dupas, signataire de l'article ne doit pas se rendre un compte bien exact de ce qu'il écrit ou bien il est vraiment d'une mauvaise foi incommensurable.

Je le prouve : Je déclare tout d'abord formellement que je ne suis absolument pour rien dans l'introduction de la clause restrictive de l'admission à l'adjudication (8 ans de patente ou fonctionnement de la maison depuis ce laps de temps).

Ceci dit, je dois déclarer que M. Dupas est venu me trouver pour me demander de protester avec lui contre cette clause. Non seulement j'ai approuvé son attitude, mais je lui ai déclaré que prêt à signer avec lui une protestation, je m'engageais, en outre, s'il le désirait, à ne pas soumissionner pour donner plus de force à notre commune protestation.

M. Dupas m'a vivement remercié de la façon dont je l'ai reçu et de l'appui que je voulais bien lui prêter.

Ceci établi, — on ne le nier pas, — je demande à M. Dupas si mes paroles et mes actes sont ceux d'un jésuite?...

Un sage a dit qu'il était toujours prudent de tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler ; M. Dupas ferait bien de s'inspirer de ce conseil avant d'insulter gratuitement des gens qui ne sont absolument pour rien dans la rédaction des clauses préfectorales et qui, mieux encore, se sont offerts à protester avec lui contre ces mêmes clauses.

A. C.

Lycée Gambetta

Nous apprenons avec un bien vif plaisir que la rentrée, au lycée, a été exceptionnelle.

71 élèves nouveaux sont entrés dans la maison.

L'effectif total était hier soir de 310 élèves.

La confiance des familles ne s'est jamais plus nettement affirmée.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce résultat d'autant plus remarquable que l'établissement... d'à côté avait fait l'impossible pour enlever au contraire des élèves à notre excellent établissement universitaire.

On voit qu'il a réussi !!!

Par arrêté rectoral, M. Bourgoïn est nommé professeur chargé de cours de seconde au lycée de Cahors.

Par arrêté rectoral, un congé pendant l'année scolaire 1899-1900, est accordé à

M. Petit, chargé de cours de seconde au lycée de Cahors.

Par arrêté rectoral, M. Vidal, répétiteur au lycée de Foix, est nommé répétiteur au lycée de Cahors, en remplacement de M. Laroque, nommé à Toulouse.

A Saint-Cyr

Sur la liste des candidats admis à St-Cyr, nous relevons le nom du jeune de Bienassis, fils du sympathique commandant du 7^e

L'heureux candidat, à peine âgé de 18 ans, est classé le 20^e sur 550 admis.

C'est là un magnifique résultat dont nous sommes heureux de féliciter M. de Bienassis.

Enseignement gymnastique dans les établissements secondaires

Les examens pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique auront lieu : au lycée de garçons pour les aspirants, et à l'école normale pour les aspirantes, et commenceront à 8 h. du matin.

Tout candidat devra produire pour son inscription :

- 1^o L'acte de naissance ;
- 2^o Une demande sur feuille timbrée de 0.60 c. adressée au recteur.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 19 octobre.

Au 7^e

On sait que le Ministre de la guerre vient de déplacer trois officiers de Châteauroux qui affichaient par trop leur haine contre la République.

Cahors a été favorisé dans le partage ! M. le commandant de Sèze — l'un des trois officiers — est, en effet, affecté au 7^e de ligne.

Réunion publique

Hier soir, à 8 h. 1/2, le Comité socialiste de Cahors a donné une réunion publique au théâtre, dans le but de protester contre la fusion des écoles laïques.

Les citoyens Cagnac, Dupas, Jacques Valette y ont pris la parole, puis le sieur Lacalou légèrement.... gai, est venu distraire les auditeurs.

Aucun autre orateur ne demandant la parole, un ordre du jour contre la fusion a été mis aux voix et adopté, après quoi, la séance a été levée.

Foire du 2 Octobre

La foire d'hier a été assez importante. Voici le cours des bestiaux et des diverses denrées :

Bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kil. ; attelages, de 250 à 700 fr. la paire.

Porcs : Porcelets vendus de 25 à 40 fr. la pièce.

Moutons gras, de 0.60 à 0.65 le kil. ; brebis pour l'élevage de 20 à 30 fr. pièce.

Blé en vente : 220 hect. ; vendus : 215 ; prix moyen, 12.75 l'hect. Mais en vente : 230 hect ; vendus : 215 ; prix moyen, 8 fr. l'hect. Pommes de terre, 3 fr. les 80 litres.

Volailles : 0.70 le 1/2 kil. ; dindes : 0.60 le 1/2 kil. ; œufs, 0.80 la douzaine.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de septembre dernier pour la boucherie :

77 bœufs pesant 44,098 kilos ; 22 vaches, dont 10 pour la troupe, pesant 9,346 kilos ; 744 moutons pesant 22,513 kilos ; 168 veaux pesant 16,355 kilos ; 28 porcs pesant 3,600 kilos ; 5 chevaux ou mulets ; 2 ânes. Soit, au total, 1,046 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Tribunal correctionnel

Auguste Depenne, dont nous avons annoncé l'arrestation pour outrages aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions, a été condamné, à l'audience correctionnelle de samedi, à six jours de prison.

La nommée Elodie Portal, à la suite d'une querelle avec la femme Marie Andrieux, âgée de 70 ans, ménagère à Concots, donna à cette dernière des coups de poing et de pied qui auraient pu avoir des suites graves.

A l'audience, l'accusée prétend ne souvenir de rien : « Elle n'a pas de m

moire », dit son avocat. Aussi, pour la lui rafraîchir, le tribunal condamne Elodie Portal à 6 jours de prison.

— Malavaux est un escroc de profession qui se dit éditeur et publiciste. Dernièrement, se trouvant à Cahors, il soutire par des moyens peu crapuleux, des sommes d'argent à certains commerçants de notre ville.

Malavaux, qui est en fuite, a déjà un nombre respectable de condamnations : le tribunal le condamne par défaut à 18 mois de prison et à la relégation.

— Second, Julien, a voyagé sans billet de Puy-l'Évêque à Cahors : pour l'audition de témoins exigés par le prévenu, le tribunal renvoie l'affaire à une audience ultérieure.

— Le nommé Alduie est un homme violent : il a frappé une femme qui même a été légèrement contusionnée.

Alduie est condamné à 25 francs d'amende mais avec bénéfice de la loi Bérenger.

— Anaïs Gasc est une jeune fille de 16 ans, domestique chez madame Despeyroux, de Saint-Géry, qui s'est rendue coupable d'un vol chez sa patronne. Or, ce n'est pas la première fois qu'elle commet de pareils vols.

A l'audience, la malheureuse fille avoue tout, et paraît certainement ne pas se rendre compte de l'acte qu'elle a commis. Du reste, elle est très faible d'esprit, Anaïs Gascsemblerait bien n'être qu'une maniaque, une malade.

Malgré tout, elle est condamnée à un mois de prison, mais avec la loi Bérenger.

— Bosc est accusé d'avoir volé des planches ; et comme il prétend les avoir payées, le tribunal renvoie l'affaire à une autre audience, afin d'entendre les témoins.

— Dans le même but, le tribunal renvoie à une autre audience, Lacombe, Julien, de Lozech, coupable de délit de pêche.

— Décidément, il semble à cette audience que tous les individus violents se soient donnés rendez-vous.

Avec Bonnet, Antoine, c'est encore une histoire de coups et de blessures, portés dans un moment d'ivresse à sa femme et à son beau-père.

Bonnet y gagne 8 jours de prison (loi Bérenger).

— Encore un autre ! Lugol a frappé deux femmes, Courdès et Soulié, à coups de fourche et à coups de poing.

Lugol nie le 1^{er} fait, mais avoue le second, toutefois en soutenant que les femmes l'ont frappé aussi.

Allons, 25 francs d'amende.

— Le 23 septembre un vol de raisins était commis dans la vigne de l'hospice. 2 femmes furent prises en flagrant délit, les nommées Célarié et Séminadis ; elles comparaissaient hier devant le tribunal pour répondre de leur délit dont elles sont coutumières.

Ayant tout avoué, le tribunal leur octroie à la femme Séminadis, 10 jours de prison, à la femme Célarié, 8 jours.

Que les raisins leur paraissent amers, à l'avenir !

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 septembre au 3 octobre 1899

Naissances

Paubert Célestine-Aimée-Suzanne, rue Fénelon, 1.

Alfr. d Pierre, (naturel) à la Maternité, rue du Lycée.

Décès

Galtié Juliette, 13 mois, Impasse de la Charité, 2.

Rodrigues Marcel-Jules, 2 mois, rue Lastié

Ragaine Marie, veuve Trigolet, sans profession 76 ans, Boulevard Gambetta, 101.

Labouygue Marie-Rose, charcutière, veuve Théron 53 ans, rue des Soubirous, 10.

Bru Jean, jardinier, 74 ans, rue Lastié, 31.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — *Accident de chasse.* — Dimanche matin, vers cinq heures et demie, deux chasseurs étaient allés à l'affût au lieu dit la Borde-Grande. L'un d'eux, Gastal, âgé de 42 ans, voyant remuer quelque chose dans une haie, crut voir un lièvre, il fit feu et à la suite de la détonation il entendit des gémissements dans le taillis où il venait de tirer. Il se précipita immédiatement vers l'endroit d'où partaient les gémissements et vit le second chasseur, connu à Montcuq sous le sobriquet de *Courbazin*, étendu sur l'herbe la tête en sang.

Le malheureux avait reçu toute la charge en pleine figure.

Transporté au domicile de Gastal, Courbazin a reçu les soins du docteur Pendaries, appelé en toute hâte.

L'état du malheureux est très grave.

SABADEL (Lauzès). — Le conseil municipal s'est réuni dimanche pour élire un maire et un adjoint.

M. Eugène Delsahut a été proclamé maire et M. Basile Rouchayrolles, adjoint.

La nouvelle municipalité est républicaine.

MOULINBESSOU. — La fièvre typhoïde s'est déclarée au Moulinbessou, à quelques pas seulement des écoles.

On ose espérer que la rentrée des classes sera retardée.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Réponse à l'adresse du conseil d'arrondissement.* — Le président du conseil, ministre de l'intérieur, à qui avait été transmise l'adresse de félicitations et de dévouement au président de la République et au gouvernement, a fait connaître qu'il était très touché de cette manifestation et a prié M. le préfet du Lot d'être auprès des membres du conseil d'arrondissement, l'interprète des meilleurs remerciements du chef de l'Etat et du gouvernement.

FIGEAC. — *Chambre des huissiers.* — Les huissiers de l'arrondissement se sont

réunis dimanche 1^{er} octobre, à l'effet d'élire la chambre pour l'année judiciaire 1899-1900.

En voici la composition :

MM. Fréjaville, huissier à Cajarc, syndic ; Nieucel, huissier à Figeac, trésorier ; Labanhie, huissier à Figeac, secrétaire ; Latrémolière, huissier à Bagnac, rapporteur ; Peyroles, huissier à Latronquière, membre.

LARNAGOL. — *Accident mortel.* — M. Breil, propriétaire à Larnagol, revenait de son champ avec une charette chargée de maïs et attelée de deux mulets lorsque, passant devant la maison de M. Jean Conybes, il vit le fils de ce dernier, le jeune Ferdinand, âgé de deux ans, sur le pas de cette porte. Comme la rue était étroite, il recommanda à l'enfant de ne pas bouger de crainte d'accident. Après avoir passé la cour, il se retourna instinctivement et ne vit plus le jeune Conybes. Revenant sur ses pas, il le trouva étendu par terre, sans connaissance.

Relevé aussitôt, l'enfant fut transporté chez ses parents et l'on alla chercher en toute hâte le docteur Couderc, à Cénévières. Lorsque celui-ci arriva, il constata que l'enfant avait reçu un coup à la tempe.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Abattage d'un bœuf furieux.* — Il y a déjà quelques jours, nous avons raconté qu'un bœuf, qui s'était échappé de la gare de Souillac, avait gagné la campagne, et, étant devenu tout à coup furieux, avait causé la mort du nommé Mar-miès, qui voulait l'arrêter dans sa course vagabonde.

Nous apprenons qu'une battue ayant été faite dans les bois du Pigeon et de Baladou, où l'animal s'était réfugié, il a été abattu par des paysans, à coup de fusil.

Ce bœuf appartenait au nommé Massaud, marchand de bestiaux à Lauzac.

SOUILLAC. — Les frères R..., P. A. et C. L., cultivateurs à La Cave, s'étant querellés pour un motif des plus futiles, se sont mutuellement portés des coups et fait des blessures.

La gendarmerie étant intervenue, procès-verbal a été dressé contre ces trop bouillants propriétaires.

SAUVETAGE IMPRÉVU

(Suite)

Un bonheur plein et complet sans aspiration à mieux, et même sans vicissitudes, serait une hébétude, une stupidité ; le vrai bonheur n'est pas, il devient.

Les meilleurs sentiments sont comme les meilleures eaux, il n'est pas superflu de les laisser déposer un peu.

Dans une société bien organisée les hommes ne paieraient pas le nécessaire ; il est contradictoire d'avoir à dépenser pour se refaire.

Tout grand système est moins vaste et moins beau par l'ampleur de ses architectures, la symétrie de ses compartiments que par quelques principes obscurs, quelques assises ébauchées qui porteront ultérieurement le poids d'un édifice plus vaste et plus beau.

Le nombre n'est pas petit malheureusement des esprits étroits qui avalent la vérité comme une arête.

Il est peu croyable combien on rencontre, en se promenant par les routes, d'animaux qui ont l'air de braves gens, et de gens qui ont l'air de mauvaises bêtes.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du Marché sont moins satisfaisantes que samedi, nos rentes et les fonds étrangers sont en baisse. Ce sont encore les événements du Transvaal qui pèsent sur les cours des Mines d'or et par répercussion sur l'ensemble de la cote.

Le 3 0/0 qui clôturait samedi à 100,85 recule à 100,67 ; le 3 1/2 0/0 vaut 102,85

La tenue de nos Sociétés de Crédit est très ferme. Le Crédit Foncier cote 712, le Crédit Lyonnais 950 et la Banque de France 4150. Le Comptoir d'Escompte et la Société Générale n'ont pas été cotés à terme.

Parmi nos Chemins, le Lyon à 1878 et le Nord à 2112 ont seuls donné lieu à des négociations.

Le Suez a baissé de 25 fr. à 3525.

Sauf l'Extérieure qui est très ferme à 62,45 les autres fonds étrangers reculent. L'Italien à 92, le Portugais à 23,75, le Russe 3 0/0 1891 à 90, le Turc D à 22,20, la Banque Ottomane à 552.

Bibliographie

Moniteur de la Mode

Du 7 octobre 1899

Un numéro exceptionnel, intéressant de la première à la dernière page.

Trois jupes nouvelles, de beaux chapeaux, une jolie broderie pour col d'enfant avec le patron ; Onze modèles de vêtements et de costumes copiés dans les plus grandes maisons, deux pages illustrées avec les toilettes des nouvelles pièces du Palais-Royal et des Variétés : *La Mouche et Le Vieux Marcheur.*

Une chronique parisienne et l'intéressante causerie du Chef complètent l'ensemble.

N'oublions pas que le Moniteur de la Mode offre à ses abonnés, à titre purement gracieux, leur portrait photographié par la Maison Walery.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

III

UN CHANGEMENT DE DYNASTIE

— J'aurais bien envie de visiter le village, mais peut-être es-tu trop fatiguée ?

— Pas du tout, allons.

— Dis-moi lorsque tu te sentiras trop lasse. Je suis une marcheuse remarquable. En Angleterre, je faisais chaque jour des promenades de plusieurs lieues.

Mlle Danton fut étonnée de trouver Sainte-Croix aussi grand, avec ses douzaines de rues enchevêtrées, ses trottoirs de bois, ses maisons à la française, ses boutiques où l'on ne semblait jamais rien vendre, ses hôtels déserts, et son église surmontée d'une grande croix et dont les portes étaient toutes grandes ouvertes.

Le repos du dimanche pesait sur la ville ; les rues étaient désertes, les enfants ne semblaient jouer qu'à regret, les chiens eux-mêmes étaient trop paresseux pour aboyer.

Le long canal stagnant serpentant autour de Sainte-Croix, était plus animé que la ville qu'il enserrait.

— Comme c'est triste ! dit Kate. Tout le monde est-il endormi ? Est-ce toujours ainsi ?

— Généralement. Tu entendas Rose se plaindre ! Cet endroit n'est bon que pour une société de Rip Van Winkle, ou bien pour les Sept-Dormeurs. Tous ce qu'il y a d'animation se concentre aux environs de la gare à l'arrivée et au départ des trains.

Les deux sœurs suivirent le canal, laissant la ville derrière elles, et se trouvèrent au milieu des champs abandonnés, détremés par les dernières pluies.

Un marais noir s'étendait au loin, et, de l'autre côté, un grand bâtiment sombre se dressait dans le ciel bleu.

— Qu'est-ce que c'est que cette vieille forteresse ? demanda Kate.

— La caserne, dit Evelyne avec embarras. Viens, Kate. J'ai peur des soldats ; ils pourraient nous voir.

Elle se retourna et poussa un cri.

Deux soldats anglais s'avançaient vers elles à travers les champs humides.

Ils chancelaient en marchant et jetèrent une sorte de cri de guerre indien en se voyant découverts.

— Ne vous sauvez pas les petites, dit l'un d'eux, nous arrivons aussi vite que possible.

— Oh ! Kate ! s'écria Evelyne avec terreur, qu'allons-nous faire ?

— Retournons tout de suite sur nos pas, ces hommes sont ivres.

Elles se hâtèrent à travers champ ; mais elles furent bientôt rejointes par les soldats.

— Dis donc, la petite, dit l'un d'eux d'un ton

aviné et en mettant la main sur l'épaule de Kate ; il ne faut pas te sauver, tu sais. Par saint Georges, tu es joliment jolie ! Embrasse-nous !

Il lui passa son bras autour de la taille. Mais ce ne fut que pour un instant.

La seconde d'après, tout le sang des Danton au visage, elle avait sauté en arrière et l'avait frappé à la joue avec une telle force qu'il avait chancelé.

Le sang jaillit du nez du soldat et la surprise le retint un moment cloué sur place ; mais, revenant aussitôt à lui, il s'élançait sur elle en jurant, lorsqu'il se sentit saisi par derrière et serré comme dans un étoupe.

Un énorme chien s'était élancé à travers champs et deux formidables rengées de dents tenaient le guerrier en respect.

Le chien n'était pas seul, son maître, un homme de taille élevée et souple, était auprès des jeunes filles et tenait solidement le soldat à la gorge.

IV

DANS LE PAYS DES RÊVES

Le personnage qui était arrivé si à propos au secours de Kate et d'Evelyne après avoir secouru vigoureusement le soldat, l'avait lancé au loin comme il eût fait d'un enfant.

— Misérable ivrogne ! dit-il, vous serez mis au cachot demain pour votre conduite. Lâchez-le, Tigre.

Le chien lâcha sa proie en grondant.

— Filez vite tous les deux, à présent, ou mon chien va vous mettre en pièces.

Les deux ivrognes se retirèrent, l'oreille basse, et Evelyne tendit ses deux mains au héros de cette aventure.

— Oh ! docteur Danton..., docteur Danton, que serions-nous devenues sans vous ?

— Je n'en sais rien, répondit le docteur. Vous eussiez été dans une position bien embarrassante, j'en ai grand peur. Ce n'est pas sûr pour des jeunes filles de sortir du village sans être accompagnées lorsque les soldats sont cantonnés ici.

— Je suis venue très souvent seule, et jamais je n'ai été insultée, dit Evelyne. Permettez-moi de vous présenter à ma sœur, Kate... le docteur Danton.

Kate tendit la main avec son sourire enchanter.

— Je vous remercie, vous et le brave Tigre. Je ne savais pas qu'il eût quelqu'un de notre nom à Sainte-Croix.

— Monsieur est le frère de Grâce, dit Evelyne, il n'est ici qu'en passant, il arrive d'Allemagne.

(A suivre.)

EN 20 JOURS DE GUERISON RADICALE DE l'Anémie Par l'ELIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL Seul Produit autorisé spécialement. Pour Renseignements, s'adresser chez les SOEURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris. En vente dans toutes les Pharmacies

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

La Bohémienne

III

LES CAVES DE VILLECHASSIN

Les patauds, presque tous épaves des bandes de l'Orléanais et de la province de Chartres, avaient le respect des traditions transmises d'association en association par les successeurs du Beau-François et de ses lieutenants. Un contrat les liait, qu'ils avaient accepté. Devant le rappel de Chamboran à l'observation de ce contrat, ils se regardèrent avec hésitation. Mais en leur qualité de parisiens, les farauds étaient sceptiques, turbulents et frondeurs.

— Qu'est-ce qu'il chante, ton acte de société ? demanda la Clef-des-Coffres.

— Il donne au meg le droit de punir qui-conque en enfreint les statuts.

La Clef-des-Coffres fit un geste d'insouciance :

— Bah ! le général Bonaparte a bien violé la Constitution de l'an III ! Au diable l'acte de

société !

— Au diable l'acte de société ! répétèrent les patauds électrisés.

— Et à bas le meg ! glapit un gamin de son coin.

— A bas le meg !

Une voix sembla tomber du ciel.

— Cornes du diable ! je crois qu'on se révolte ici.

IV

PRÉPARATIFS D'EXPÉDITION

Les Masques de Suiie avaient fait volte-face, et leur attention se concentrait sur le point de la salle opposé à l'observatoire de Vaudrillan. Celui-ci demeurait cloué à sa place par l'incident inattendu, une invincible curiosité, — particulière aux gens de son métier, — lui faisait oublier l'imminence du danger qui planait sur sa tête s'il était découvert, et sur les hôtes de Noyan si les brigands donnaient suite à leurs projets.

La bande lui tournait le dos, il profita de cette diversion pour allonger le cou hors du redan qui le masquait.

Dans un coin baigné d'ombre, un escalier montait en colimaçon vers la voûte. C'était par là sans doute que les révérends descendaient après les offices. Les profanes les croyaient occupés à prier dans les cryptes de la chapelle. Et ils festoyaient à leur aise dans le silence du souterrain !

L'homme qui venait de parler, — le capitaine, le chef, le meg probablement, — se tenait sur les marches supérieures de l'escalier

d'où il dominait toute la salle, Vaudrillan ne pouvait le voir. Et sa voix ne lui arrivait que défigurée, si l'on peut s'exprimer ainsi, par l'écho de la voûte arrondie.

Cette voix vibrat, saccadée et railleuse :

— Ah ça ! il est donc question de déchirer un peu l'acte de société et de casser aux gages ce pauvre diable de capitaine ? Ne vous gênez pas, compagnons. Je vous abandonne l'acte de société : pour que mes volontés se fassent, elles n'ont pas besoin d'être écrites sur un méchant chiffon de papier. Quant à vous débarrasser de moi, pardieu ? c'est différent : on chasse les valets, on ne chasse pas le maître.

Il y eut une rumeur sourde de jurons et de menaces.

La voix continua avec un éclat de bravade.

— Oui, je suis votre maître, entendez-vous, vieux drôles que j'ai ramassés en Beauce et en Sologne, fuyant comme des oiseaux de nuit devant les balles des gendarmes, et jeunes filous que j'ai pêchés dans l'égout de Paris, sous la griffe de la police ! Un maître qui vous tient garrottés à ses pieds plus solidement que si tous les nœuds coulaient, toutes les menottes et tous les carcans de la rousse y avaient passé !

La rumeur cette fois se changea en explosion.

La voix était devenue paternellement narquoise :

— Là ! là ! tout beau ! Ne dérangeons pas les fusils ! Si la poudre parlait, elle dirait une sottise. Figurez-vous bien, mes enfants, que s'il m'arrivait un malheur parmi vous, vous

seriez tous logés demain aux frais de la République. Mes précautions sont prises. Mort, j'aurais assez de force pour vous lier à la bascule les uns après les autres, et pour vous tirer le cordon de l'éternité.

Un frisson courut parmi les groupes.

La voix poursuivit :

— Que celui qui a une réclamation à formuler monte jusqu'ici. J'ai sous la main un camarade qui sera enchanté de lui répondre.

On entendit le craquement sec de la batterie d'un pistolet. Le Grand-Hurleur eut une velléité d'audace. On le poussait. Il mit le pied sur la première marche de l'escalier.

— Toi, tu es un brave, dit le chef. Mais je n'aime pas qu'on ait la pipe aux dents pour causer avec moi. Holà ! les autres, rangez-vous !

On s'écarta précipitamment. Un coup de feu retentit. La pipe du Grand-Hurleur vola en morceaux, — enlevée à deux pouces des lèvres par une balle qui alla s'aplatir contre la muraille.

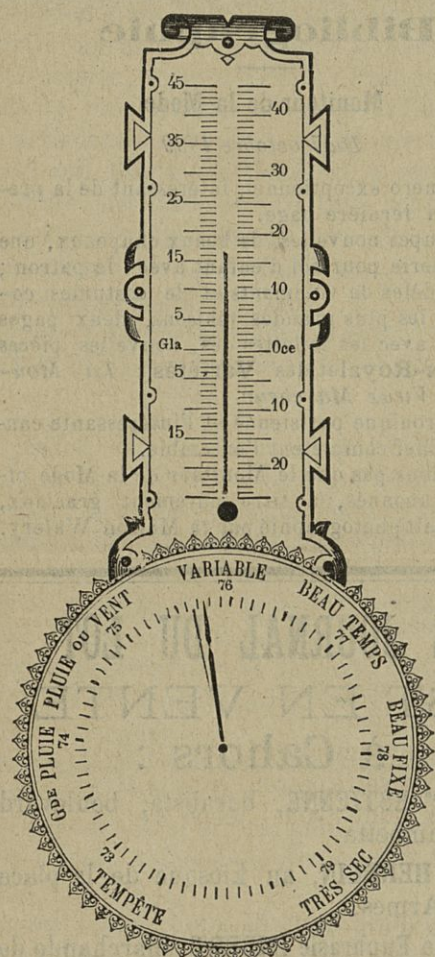
Tout le monde se tut et nul ne bougea plus. La ménagerie était domptée. La voix appela :

— Chamboran ?

— Présent, mon colonel.

— Je ne suis pas content, la discipline se relâche. Je n'ai pas rencontré de vedette sur route ; ici, personne pour me reconnaître ; pas de sentinelle dans la cour, sur le perron de la chapelle, ni à la porte du cellier. Mor-dieu ! on peut entrer chez vous comme à l'église.

(A suivre.)



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 12.4
Id. maxima de la veille : 24.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
— Fouritures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
— Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédés brevetés.

La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion

sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 r. ; 2^e classe 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^e classe de 0 fr. 09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à on voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Etude de M^e Franck CHATONET, avoué à Cahors, 5 rue Fénélon, successeur de M^e DUPUY et LACOSSE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

D'un exploit enregistré, du ministère de GIUSTINIANI, huissier à Cahors, en date du trente septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Il appert que la dame Adeline-Agnès RODES, épouse de M. Nicolas HAUTES-SERRE, propriétaire-cultivateur avec lequel elle demeure au Brugal commune du Boulvé, A formé contre M. Nicolas HAUTES-SERRE son mari, une demande en séparation de biens, et que M^e CHATONET avoué, a été constitué pour la dite dame.

Cahors, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : Franck CHATONET.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2, contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire
par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prim^e
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.
Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-

poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.
On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

La Société anonyme Française des Etablissements BRINGER et MARCHAND

Sociétés anonymes : Capital 3 millions.

Bureaux : 101, Faubourg St-Denis PARIS

Usines de Bobigny (Seine)

DEMANDE :

AGENTS RÉGIONAUX pour tenir à leur compte le dépôt de ses appareils « Brevetés » et tout matériel pour boissons gazeuses, Brasseries, Distilleries, Sucreries, Appareils à glace, etc.

NOUVEAU GÉNÉRATEUR TRANSPORTABLE pour toutes applications principalement pour la désinfection, ayant les plus hautes recommandations des comités d'hygiène. Automobiles et pompe à gaz carbonique pour pneumatiques combinée avec le Seltzo-Siphon économique populaire. Mécanique et chaudronnerie industrielles.

Les appareils types formant le dépôt devront être achetés par l'agent régional. Références 1^{er} ordre exigées. Envoi des catalogues sur demande.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)